

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mars 2023, s'est réuni le 30 mars 2023, à 18h, dans la salle polyvalente, au 20 rue du Stade à PLESCOP, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES (arrivée à 18h10)  
ARZON : Roland TABART  
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
COLPO : Freddy JAHIER  
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN  
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
LE BONO : Yves DREVES  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE  
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON  
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD  
SAINT-AVE : Anne GALLO (arrivée 18h15) - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC (arrivée à 18h15)  
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h15)  
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT  
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI  
SULNIAC : Christophe BROHAN  
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE  
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h15)  
TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE  
LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT  
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE  
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir Raynald MASSON  
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à Thierry EVENO  
Morgane LE ROUX a donné pouvoir à André BELLEGUIC  
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à François MOUSSET  
Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE  
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
SULNIAC : Marylène CONAN a donné pouvoir à Christophe BROHAN  
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT  
Christine PENHOUET a donné pouvoir à David ROBO  
Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230330-230330\_DEL09-DE

Ont été représentés :

*LOCQUeltas* : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Ont été excusés :

*MEUCON* : Pierrick MESSAGER

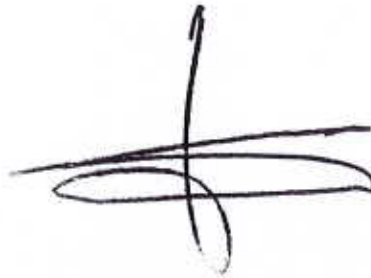
Mise en ligne le 03/04/2023

Absents :

*BRANDIVY* : Guillaume GRANNEC

*GRAND-CHAMP* : Moran GUILLERMIC

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back down and to the left.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023**

**COMMANDE PUBLIQUE**

**ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET DU PARC ARBORE DE L'AGGLOMERATION**

**MARCHE N° 2022.106**

**ATTRIBUTION**

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 12 décembre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour l'entretien des espaces naturels et du parc arboré de l'agglomération.

Cet accord-cadre se décompose en deux lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Entretien des zones non aménagées
02	Entretien arboré

Cet accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible trois fois un an. Le montant total des commandes est fixé à :

Lot(s)	Seuil maximum/an
01	120 000 € HT/an
02	60 000 € HT/an

Ces montants seront identiques sur les trois périodes de reconduction.

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis pour le lot n° 1 et 2 pour le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 mars dernier, a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprises retenues
01	Entretien des zones non aménagées	SAS GUIMARD FORET
02	Entretien arboré	SARL RAYNAL Pierre-Jean

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

Le secrétaire de séance,

David ROBO

Sullivan VALIENTE

